







OUVRIER(ERE) POLYVALENT(E)

Complément santé au travail

Renvoi vers la fiche métier du CNFPT N° 09/C/19

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « (P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Horaires atypiques : Travail de nuit , Horaires décalés et/ou fragmentés, Horaires irréguliers
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Rythme de travail variable :travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres, période estivale, afflux de population, évènement médiatique
- Travail en astreintes ou permanence (P) : possibilité de travail de nuit et week-end
- Travail isolé
- Charge mentale : Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale, Multiplicité des tâches ,Travail dans l'urgence, Travail en autonomie
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P): travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultras violets solaires, température et degré d'humidité des locaux
- Ambiance sonore (P)
- Chute d'objet
- · Chute de plain-pied
- Contraintes posturales et articulaires (P) : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ...Entretien des bâtiments et du matériel
- Equipements de travail : sécateur, tondeuse autoportée, tronconneuse...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux :Tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux, allergies aux parasites et aux plantes, Contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...), Manipulation de déchets potentiellement contaminés
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P): utilisation de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...), exposition à d'autres produits (carburants, huiles, gaz d'échappement, produits de nettoyage, solvants...), Produits d'entretien
- Gestes répétitifs (P) :balayage, nettoyage des vitres,
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits, locaux de charge batterie, chantier espace vert.
- Electricité : Intervention sur ou à proximité d'installation électrique

- Manutentions manuelles et port de charges (P): mobilier, poubelles, containers de 120 à 175 litres, poubelles ou sacs plastiques
- Travail en hauteur
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Manutention : analyse de la manutention manuelle au poste de travail
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P)
- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et port de charges (P): analyse de l'activité au poste de travail
- Gestes répétitifs (P): analyse de l'activité au poste de travail

Mesures de prévention collectives

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants ;Traitement acoustique des locaux
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chute d'objet:nacelles, échafaudages, plateforme individuelle roulante légère, garde-corps ...Limiter le travail en hauteur, Fournir du matériel conforme à la réglementation
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; Alternance des tâches
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité ; Matériel spécifique et adapté ;Trousse de 1^{ier} secours
- Exposition à des produits chimiques dangereux :substitution des produits dangereux, méthodes alternatives ; respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) ;réglage et entretien des matériels servant au traitement,installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail.
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Incendie et explosion : vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : lunette ou visière de protection, protection auditive, masque à cartouche...
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection corps : veste ou manchette anti-coupure, pantalon ou jambière anti-coupure...combinaison de protection...
- Autres : Equipement travail en hauteur, Respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : Utilisation des équipements de travail ; Utilisation des équipements de protection individuelle ; Utilisation des produits chimiques dangereux ;Utilisation des équipements de travail pour le travail temporaire en hauteur
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail ; Electricité (habilitation) ; Exposition au bruit ; Prévention des risques liés à l'activité physique

- (PRAP) ; Exposition biologique ; Exposition aux vibrations ; Exposition aux CMR (Cancérigène Mutagène, dangereux pour la Reproduction)
- Liées aux secours : Gestes de premiers secours, incendie et évacuation des locaux de travail

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

<u>Tableau n°4 bis</u> RG : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

<u>Tableau n°9</u> RG : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques.

Tableau n°12 RG: Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogènes

<u>Tableau n°32</u> RG : Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

<u>Tableau n°49</u> RG : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

<u>Tableau n°49 bis</u> RG : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine

<u>Tableau n°65</u> RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Tableau n°66 RG : Rhinite et asthmes professionnels

<u>Tableau n°84</u> RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

<u>Tableau n°95</u> RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

néant

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

• Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Vaccinations recommandées

Hépatite B

Suivi post professionnel

• Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin du service de médecine préventive et remise à l'agent à son départ de la collectivité.